



N°.....02.....DMP/21 /phv

Rabat, le.....7...DEC..2018

Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins

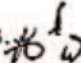
OBJET : Spécialités pharmaceutiques à base d'Hydrochlorothiazide (HCTZ)

Suite aux dernières études pharmaco-épidémiologiques ayant démontré un risque accru de cancer de la peau non-mélanome (carcinome basocellulaire, carcinome épidermoïde) lors de l'exposition à des doses cumulatives croissantes d'HCTZ, j'ai l'honneur de vous Informer que :

- ✓ Les patients qui prennent de l'HCTZ seul ou en association avec d'autres médicaments doivent être informés de ce risque et de la nécessité de vérifier régulièrement l'état de leur peau afin de détecter toute nouvelle lésion ou modification de lésion existante et de signaler toute lésion cutanée suspecte ;
- ✓ Les lésions cutanées suspectes doivent être examinées. Le recours à la biopsie peut être nécessaire pour le diagnostic histologique ;
- ✓ Afin de réduire le risque de cancer de la peau, il sera conseillé aux patients de limiter l'exposition au soleil et aux rayons UV et d'avoir une protection adéquate en cas d'exposition solaire ;
- ✓ L'utilisation d'HCTZ doit aussi être réexaminée avec attention chez les patients présentant un antécédent de cancer de la peau.

Le Résumé des Caractéristiques du Produit et la Notice de tous les produits concernés seront révisés afin d'informer du risque de cancer de la peau non-mélanome associé à l'utilisation d'HCTZ.

Par conséquent, je vous prie de diffuser ces informations à l'ensemble des professionnels de santé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures. 

Ampliations :

- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Santé
- Monsieur l'Inspecteur Général du Ministère de la Santé
- Monsieur le Directeur des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires ✓
- Monsieur le Directeur de la Population ✓
- Monsieur le Directeur de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les Maladies
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé
- Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires
- Monsieur le Chef de la Division de l'Approvisionnement
- Madame la Directrice du Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc
- Monsieur l'Inspecteur du Service de Santé des Forces Armées Royales ✓

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur du Médicament
et de la Pharmacie
Ministère de la Santé

: 1 DEC. 2018

Pr Jamal TAOUFIK

